Centre, je dois dire que cette loi pourvoira à ce que la minorité protestante du Bas-Canada ait sur ses écoles un contrôle satisfaisant. (Ecoutez! et rires.) J'en viens maintenant à la question de mon hon. ami pour Chateaugusy qui a parlé des écoles dissidentes sous le rapport de la langue.

L'Hon. M. HOLTON—L'hon. monsieur ne m'a pas bien compris. L'hon. membre pour Montréal Centre disait qu'il y avait des écoles dissidentes sous le rapport de la religion. J'ai voulu indiquer sculement qu'il pourrait aussi bien y en avoir sous le rapport de la langue, et que rien, dans la loi, ne s'y opposerait. Par exemple, il pourrait y avoir des écoles dissidentes catholiques dans les municipalités où la majorité est protestante.

L'Hon Proc. Gén. CARTIER-L'hon. membre pour Chateauguay a les lois du Canada à sa disposition. Il peut y voir qu'on n'y mentionne ni écoles catholiques ni écoles protestantes. Co qu'on appelle dans le Haut-Canada les écoles séparées y est fort à propos désigné sous le nom d'écoles dissidentes dans lo Bas-Canada. Il y est dit aussi que là où il y a une minorité dissidente-soit catholique soit protestante-elle a le droit d'établir ses écoles. Dans les villes, la majorité étant catholique, les écoles dissidentes sont généralement protestantes, mais, dans les cantons, la majorité est quelquesois protestante et les écoles dissidentes sont catholiques.

M. POPE—Quelle sera la disposition de la loi pour les comtés où la populatiou est disséminée comme dans le mien?—Sera-t-il permis à la minorité d'un canton de s'unir avec le canton voisin pour établir une école dissidente?

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—Certainement. Une disposition de la loi permettra à la minorité de s'unir à une municipalité contigue pour former le nombre requis.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Tandis que le gouvernement est en voie de nous faire des confidences (rires), je désirers is savoir si c'est son intention d'accorder à la minorité catholique du Haut-Canada les mêmes priviléges qu'à la minorité protestante du Bas-Canada?

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—J'ai assez de ma besogne sans faire celle des autres. L'hon. procureur-général du Haut-Canada n'est pas à son siège, mais je ne doute pas qu'à l'occasion il ne réponde d'une manière sati-faisante à mon hon ami de Cornwall.

L'Hon. J. S. MACDONALD-En l'ab-

sence de l'hon. procureur-général du Haut Canada peut être l'hon. président du conseil sera-t-il assez bon pour me donner le renseignement?

L'Hon. M. BROWN—Si mon hon ami désire une réponse de moi, je puis sculement lui dire que les dispositions du hill des écoles relatives au Haut-Canada n'out pas encore été considérées par le gouvernement. Sitôt que le bill sera rédigé il sera soumis, sans délai, à la chambre.

L'Hon. M. ALLEYN—J'espère que le gouvernement est disposé à accorder aux catholiques du Haut-Canada les mêmes priviléges qu'il a promis aux protestants du Bas-Cauada.

L'Hon. M. ROSE—Les explications que le gouvernement vient de donner devront satisfaire les protestants du Bas-Canada. Sa libéralité passée nous est une garantie que nous aurons justice dans l'avenir. (Ecoutez!) Je n'hésite pas à dirè que j'ai le plus ferme espoir que la partie Bas-Canadienne du gouvernement nous traitera libéralement J'ai confiance dans mon hon, ami le ministre des finances et dans mon hon. ami le procureur-général Est, ct je suis heureux d'apprendre qu'il donnera son attention à la question financière concernant la distribution satisfaisante des cotisations des sociétés commerciales. J'espère que le ministre des finances sera disposé à traiter de la même manière la question de la dotation des colléges.

L'Hon. M. HÖLTON — Usez de votre influence et vous aurez satisfaction. Il est temps avant que la confédération ne passe

L'IION. M. ROSE - Mon hon, ami de Chateauguay a des vues toutes différentes des miennes au sujet de la confédération. Si je voulais suivre cette tactique, son ben avis pourrait m'être utile, mais je suis disposé à faire bien des concessions qui répugneraient à mon hon. ami pour voir passer ce grand projet. J'ai pleine confiance dans le gouvernement actuel, et je crois que le parlement local du Bas-Canada nous rendra aussi bien justica que tous les gouvernements que nous avons eus depuis l'union. Nous n'avons jamais été obligés d'appeler à notre secours la majorité protestante du Haut-Canada et, si iamais nous nous décidions à cela, je ne crois pas que nous aurions plus de satisfaction qu'avec la majorité catholique du Bas Canada. (Ecoutes!) Maintenant, M. l'ORATEUR, en ce qui concerne les trois questions que j'ai faites et l'appréhension d'être maltraités dans le gouvernement général, d'être à la merci